

Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne

Siège Social : 16 place Jourdan
CS 50146
87000 LIMOGES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

AURECCA

SIEGE SOCIAL : 1, RUE CELESTIN FREINET LE NANTIL BATIMENT A 44200 NANTES

TEL : +33 (0) 2 40 49 61 00

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 50 000 EUROS - RCS NANTES B 408 629 228

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne (CCI de Limoges et de la Haute-Vienne) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de la direction, du Trésorier et de la Commission des Finances relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il appartient à la Commission des Finances d'émettre un avis sur ces comptes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 15 mai 2026

Cabinet AURECCA

Représenté par

Nicolas BOUANCHAUD

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



CCI :	CCI LIMOGES
Type de budget :	Exécuté
Année :	2025
Service :	Ensemble

CCI LIMOGES

BILAN - ACTIF

BILAN ACTIF	Budget Exécuté 2025			Budget Exécuté 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1 024 012,30	1 011 307,70	12 704,60	40 429,49
Immobilisations corporelles hors concessions	16 347 362,67	10 835 220,89	5 512 141,78	5 000 162,40
Immobilisations corporelles mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	231 933,64	27 534,19	204 399,45	204 399,45
Prêts	230 605,26	0,00	230 605,26	244 084,26
Créances immobilisées CCIR/CCIT sur engagements sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts et avances interservices accordés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	1 371 349,61	0,00	1 371 349,61	1 401 349,61
Immobilisations financières	1 833 888,51	27 534,19	1 806 354,32	1 849 833,32
Total de l'actif immobilisé (I)	19 205 263,48	11 874 062,78	7 331 200,70	6 890 425,21
Stocks de terrains ou d'immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres stocks et en-cours	133 278,42	0,00	133 278,42	181 895,77
Créances Clients et Comptes rattachés	2 312 994,63	435 794,80	1 877 199,83	2 287 000,48
Autres créances	4 846 934,54	131 147,01	4 715 787,53	5 325 168,75
Charges constatées d'avance	80 314,80	0,00	80 314,80	60 381,60
Créances	7 240 243,97	566 941,81	6 673 302,16	7 672 550,83
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	1 853 012,71	0,00	1 853 012,71	3 912 369,65
Total de l'actif circulant (II)	9 226 535,10	566 941,81	8 659 593,29	11 766 816,25
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II)	28 431 798,58	12 441 004,59	15 990 793,99	18 657 241,46

CCI : CCI LIMOGES					
Type de budget : Exécuté					
Année : 2025					
Service : Ensemble					
870000 - CCI LIMOGES					
COMPTE DE RESULTAT					
COMPTE DE RESULTAT	Budget Exécuté 2025 (1)	Budget Rectificatif 2025 (2)	Budget Exécuté 2024 (3)	Différence BE 2025 - BR 2025 (4) = (1) - (2)	Différence BE 2025 - BE 2024 (5) = (1) - (3)
Produits d'exploitation					
Ressource fiscale de l'exercice (CCIR / CCI France)	2 170 463,00	2 129 755,00	2 155 821,00	40 708,00	14 642,00
Reliquats de ressource fiscale sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contribution reçue des CCIR (dans les CCIT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total Ressource fiscale	2 170 463,00	2 129 755,00	2 155 821,00	40 708,00	14 642,00
Ventes de marchandises	16 217,25	22 000,00	29 487,30	-5 782,75	-13 270,05
Production vendue (biens et services)	12 448 277,22	11 870 770,00	11 706 395,53	577 507,22	741 881,69
Sous-total Chiffre d'affaires	12 464 494,47	11 892 770,00	11 735 882,83	571 724,47	728 611,64
Production stockée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'apprentissage et financement par les OPCO	70 283,30	50 000,00	99 728,26	20 283,30	-29 444,96
Subventions Union européenne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions Etat	4 500,00	1 800,00	1 950,00	2 700,00	2 550,00
Subventions Collectivités territoriales	253 678,24	380 161,00	395 840,86	-126 482,76	-142 162,62
Autres subventions d'exploitation	1 966 231,67	2 429 903,00	1 682 587,18	-463 671,33	283 644,49
Quote part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	24 158,10	21 390,00	57 287,19	2 768,10	-33 128,09
Sous-total Autres ressources d'origine publique	2 318 852,31	2 883 254,00	2 237 303,49	-564 401,69	81 458,82
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions hors mises à disposition de personnel	1 857 947,21	177 328,00	289 768,72	1 680 621,21	1 568 178,49
Reprises sur provisions relatives aux mises à disposition de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition de personnel d'une CCI à une autre CCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres flux sociaux budgétaires liés à des mises à disposition de personnel entre CCI (produits)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition de personnel d'une CCI à une entité liée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	999 069,13	783 788,00	921 302,12	215 281,13	77 767,01
Contributions inter-services reçues / Prestations inter-services (produits)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des produits d'exploitation (I)	19 810 826,12	17 886 832,00	17 340 168,76	1 924 932,12	2 470 657,36
Charges d'exploitation					
Contribution versée aux CCIT (dans la CCIR)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation de stocks (marchandises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	48 617,35	-5 000,00	-7 851,17	53 617,35	56 468,52
Sous-total Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements	48 617,35	-5 000,00	-7 851,17	53 617,35	56 468,52
Mise à disposition de personnel d'une CCI par une autre CCI	3 786 374,68	4 029 529,64	3 940 604,62	-243 154,96	-154 229,94
Autres flux sociaux budgétaires liés à des mises à disposition de personnel entre CCI (charges)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition de personnel d'une CCI par une entité liée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres achats et charges externes (hors mises à disposition de personnel)	9 359 400,41	8 813 496,36	8 131 185,33	545 904,05	1 228 215,08
Sous-total Autres achats et charges externes	13 145 775,09	12 843 026,00	12 071 789,95	302 749,09	1 073 985,14
Impôts, taxes et versements assimilés (non assis sur les salaires)	373 297,44	381 410,00	382 747,04	-8 112,56	-9 449,60
Salaires	2 232 450,55	2 149 075,00	2 386 040,50	83 375,55	-133 589,95
Cotisations sociales	1 058 251,33	1 080 913,00	1 042 856,94	-22 661,67	15 394,39
Impôts et taxes assis sur les salaires	94 821,26	99 850,00	106 522,45	-5 028,74	-11 701,19
Sous-total Masse salariale	3 385 523,14	3 329 838,00	3 515 419,89	55 685,14	-129 896,75
Dotations aux amortissements sur immobilisations	553 897,16	539 112,00	484 324,72	14 785,16	69 572,44
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	306 443,11	276 000,00	166 161,21	30 443,11	140 281,90
Sous-total Dotations aux amortissements et aux dépréciations	860 340,27	815 112,00	650 485,93	45 228,27	-605 257,66
Dotations aux provisions pour risques et charges hors mises à disposition de personnel	1 140 624,71	92 000,00	266 209,69	* 048 624,71	874 415,02
Dotations aux provisions pour risques et charges relatives aux mises à disposition de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges	387 834,62	117 801,00	0,00	270 033,62	387 834,62
Contributions inter-services versées / Prestations inter-services (charges)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation (II)	19 342 912,62	17 574 187,00	16 878 801,33	1 767 825,62	2 463 211,29
R. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	468 913,50	292 706,00	461 366,83	176 107,50	7 446,67

CCI :	CCI LIMOGES
Type de budget :	Exécuté
Année :	2025
Service :	Ensemble

870000 - CCI LIMOGES

BILAN PASSIF	Budget Exécuté 2025	Budget Exécuté 2024
Ecart d'ouverture du premier bilan	3 031 781,72	3 031 781,72
Apports	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	3 926 282,06	4 738 434,12
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	268 389,21	-812 152,06
Subventions d'investissement	116 544,82	124 662,92
Droit du concédant	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
Total des capitaux propres (I)	7 342 997,81	7 082 726,70
Provisions pour risques	37 858,64	87 822,62
Provisions pour charges	1 253 647,60	1 565 259,33
Total des provisions (II)	1 291 506,24	1 653 081,95
Emprunts et dettes assimilées	2 529 039,86	2 880 761,43
Prêts et avances interservices reçus	0,00	0,00
Autres dettes financières	2 236,74	1 761,74
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 961 744,44	3 406 645,56
Dettes fiscales et sociales	1 094 839,34	929 909,64
Autres dettes	844 072,47	1 661 371,33
Produits constatés d'avance	924 357,09	1 040 983,11
Total des dettes (III)	7 356 289,94	9 921 432,81
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III)	15 990 793,99	18 657 241,46

CCI : CCI LIMOGES					
Type de budget : Exécuté					
Année : 2025					
Service : Ensemble					
870000 - CCI LIMOGES					
COMPTE DE RESULTAT					
COMPTE DE RESULTAT	Budget Exécuté 2025 (1)	Budget Rectificatif 2025 (2)	Budget Exécuté 2024 (3)	Difference BE 2025 - BR 2025 (4) = (1) - (2)	Difference BE 2025 - BE 2024 (5) = (1) - (3)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers					
De participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	38 240,11	39 500,00	73 603,15	-1 259,89	-35 363,04
Reprises sur dépréciations et provisions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des produits financiers (V)	38 240,11	39 500,00	73 603,15	-1 259,89	-74 863,04
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilés	35 175,40	35 175,00	64 006,27	0,40	-28 830,87
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des charges financières (VI)	35 175,40	35 175,00	64 006,27	0,40	-28 830,87
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	3 064,71	4 325,00	9 596,88	-1 260,29	-6 532,17
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	471 678,21	297 031,00	476 963,71	174 647,21	914,50
Produits exceptionnels					
Produits des cessions exceptionnelles d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des produits exceptionnels (VII)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles					
Valeurs comptables des cessions exceptionnelles d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges exceptionnelles	26 153,00	26 139,00	1 163 252,77	14,00	-1 137 099,77
Total des charges exceptionnelles (VIII)	26 153,00	26 139,00	1 163 252,77	14,00	-1 137 099,77
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-26 153,00	-26 139,00	-1 163 252,77	-14,00	1 137 099,77
Impôts sur les bénéfices (IX)	177 336,00	132 500,00	119 963,00	44 836,00	57 473,00
Total des produits (I+II+V+VII)	19 849 068,23	17 906 393,00	17 413 771,31	1 942 675,23	2 435 294,92
Total des charges (III+IV+VI+VIII+IX)	19 680 677,02	17 768 001,00	18 225 923,37	1 612 676,02	1 354 753,65
BENEFICE OU PERTE	268 391,21	138 392,00	-812 152,06	129 997,21	1 080 541,27

Sommaire

	Page
Règles et méthodes comptables.doc.....	1
Tableau des immobilisations base.....	5
Tableau des amortissements base.....	6
Tableau des provisions.....	7
Etat des Créances et des Dettes.....	8
Produits à recevoir.....	9
Produits et charges constatés d'avance.....	10

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanences des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices,

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, la chambre de commerce a procédé, à compter de l'exercice 2025 à l'adaptation du plan comptable général et à l'actualisation des états financiers.

Les produits et les charges antérieurement présentés en résultat exceptionnel sont désormais reclassés au sein du résultat d'exploitation.

Par ailleurs, les dotations et les reprises sur provisions ont fait l'objet de certains reclassements, afin de se conformer aux évolutions des méthodes de traitement appliquées. Ces ajustements, opérés dans un souci d'améliorer la présentation des états financiers, n'ont qu'une incidence limitée sur les résultats et la situation financière de l'entité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les immobilisations nécessaires à l'exploitation de l'Aéroport international de Limoges sont la propriété du Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges-Bellegarde (SMALB) conformément à la convention du 13 novembre 1995 et sont mises gratuitement à la disposition de la CCI de Limoges, gestionnaire.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire selon la durée de vie prévue :

- Immobilisations incorporelles	linéaire	3 ans
- Aménagements de terrains	linéaire	10 ans
- Matériel pédagogiques	linéaire	5 ans
- Matériel de transport	linéaire	5 ans

- Matériel de bureau linéaire 5 ans
- Matériel informatique linéaire 5 ans
- Mobilier linéaire 10 ans
- Autres immobilisations corporelles (selon nature) linéaire 5/10 ans

En ce qui concerne l'amortissement des constructions,

Règles applicables à compter du 1^{er} janvier 2005 avec éclatement du poste constructions par composants :

- Gros œuvre linéaire 50 ans
- Façade, menuiseries extérieures linéaire 30 ans
- Chauffage linéaire 25 ans
- Toiture linéaire 50 ans
- Installations électriques linéaire 15 ans
- Agencement, peinture, stores... linéaire 15 ans
- Menuiseries intérieures, carrelage, plomberie linéaire 30 ans
- Honoraires d'architecte linéaire 30 ans

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances portant sur des clients en redressement ou en liquidation judiciaire sont provisionnées à 100 %.

d) Ecart d'ouverture du premier bilan

Ce compte qui a permis l'équilibre lors de la constitution du bilan de la CCI au 1^{er} janvier 1992, est équivalent à ce que serait le report à nouveau si la Chambre avait toujours tenu une comptabilité patrimoniale.

e) Indemnités de fin de carrière

Cet engagement a été estimé au 31/12/2025 pour un montant de 883 662 € :

- Personnel non transféré : 374 045 €
- Personnel transféré à la CCIR : 509 617 €

Le statut du personnel et le règlement particulier de l'aéroport prévoient le versement d'indemnité de fin de carrière, variables selon l'ancienneté des personnels.

Pour le personnel statutaire :

- de 3 à 5 ans d'activité	1 mois de traitement indiciaire,
- de 5 à 10 ans d'activité	1,5 mois de traitement indiciaire,
- de 10 à 15 ans d'activité	2 mois de traitement indiciaire,
- de 15 à 20 ans d'activité	2,5 mois de traitement indiciaire,
- de 20 à 25 ans d'activité	3 mois de traitement indiciaire,
- au delà de 25 ans d'activité	4 mois de traitement indiciaire.

Pour le personnel de l'aéroport

- de 3 à 10 ans d'activité	1 mois de traitement,
- de 10 à 15 ans d'activité	1,5 mois de traitement,
- de 15 à 20 ans d'activité	2 mois de traitement,
- au delà de 20 ans d'activité	2,5 mois de traitement.

Pour calculer cet engagement, nous avons tenu compte de plusieurs hypothèses :

- progression des salaires de 3,00% par an,
- un taux d'actualisation de 3,90% pour le personnel transféré et 3.60 % pour le personnel non transféré,
- un taux de mortalité avant 60 ans de 5.3%,
- un taux de maintien en fonction variable selon l'âge et l'ancienneté du salarié, qui s'étale de 0.2 à 100 %.

f) Allocations d'ancienneté

Les Chambres de commerce et d'industrie ont l'obligation, comme les entreprises, de constater les engagements auxquels elles devront faire face en la matière (règlement 00-06 du CRC). Le règlement intérieur prévoit le versement d'allocations d'ancienneté, calculées selon la date d'entrée au service de la chambre et la valeur du point d'indice de rémunération :

Pour le personnel statutaire :

- 20 ^{ème} anniversaire	140 points
- 25 ^{ème} anniversaire	170 points
- 30 ^{ème} anniversaire	200 points
- 35 ^{ème} anniversaire	230 points
- 40 ^{ème} anniversaire	260 points

Nous avons estimé l'engagement de la CCI qui s'élève à fin 2024 à **58 790 €**.

- Personnel non transféré : 0 €
- Personnel transféré à la CCIR : 58 790 €

Pour calculer cet engagement, nous avons tenu compte de plusieurs hypothèses :

- Revalorisation des gratifications de 0.5 % par an,
- Un taux d'actualisation de 3.90%,
- Un taux de turn-over de 2.69 %, calculé sur la moyenne des 4 derniers exercices.

g) Provision chômage CMAC ARE

Une provision a été constituée au 31/12/2024 afin de garantir les risques d'indemnisation chômage ainsi que les cotisations CMAC ARE pendant la période d'indemnisation.

Le calcul a été réalisé par un Cabinet d'Actuaire afin que les provisions soient homogènes dans l'ensemble des CCI.

L'engagement de la CCI de Limoges s'élève à fin **2024 à 45 061 €**.

- Personnel non transféré : 34 927 €
- Personnel transféré à la CCIR : 10 134 €

Faits Marquants de l'exercice :

La CCI de Limoges Haute-Vienne a versé 26 139 € au titre du prélèvement sur FDR 2025, dont 20 K€ pour la contribution socle et 6 139 € pour la part progressive.

Autres Informations :

Aucun événement significatif postérieur à la clôture.

CCI LIMOGES

Budget Exécuté - 31/12/2025
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B		C		D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
		Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	
Immobilisations incorporelles	1 024 012,30					1 024 012,30
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 024 012,30					1 024 012,30
Fonds commercial (1)						
Autres, immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	15 309 211,02	1 038 151,65				16 347 362,67
Terrains	583 363,53					583 363,53
Constructions	12 546 495,71	183 438,84				12 729 934,55
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	574 490,76	51 169,40				625 660,16
Autres	1 604 861,02	63 510,71				1 668 371,73
Immobilisations corporelles en cours		740 032,70				740 032,70
Immobilisations mises en concession						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières	1 877 367,51	370 000,00		413 479,00		1 833 888,51
Participations (c)						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés	231 933,64					231 933,64
Prêts	244 084,26			13 479,00		230 605,26
Autres	1 401 349,61	370 000,00		400 000,00		1 371 349,61
TOTAL	18 210 590,83	1 408 151,65		413 479,00		19 205 263,48

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

Budget Exécuté - 31/12/2025
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)		A		B					C				D
RUBRIQUES (a)	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE					DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)		
		TOTAL	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles	TOTAL	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service			
Immobilisations incorporelles	983 582,81	27 724,89		27 724,89							1 011 307,70		
Frais d'établissement													
Frais de recherche et de développement													
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	983 582,81	27 724,89		27 724,89							1 011 307,70		
Fonds commercial (1)													
Autres, immobilisations incorporelles en cours													
Avances et acomptes													
Immobilisations corporelles	10 309 048,62	526 172,27		526 172,27							10 835 220,89		
Terrains													
Constructions	8 499 653,77	421 282,96		421 282,96							8 920 936,73		
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	496 581,57	18 116,51		18 116,51							514 698,08		
Autres	1 312 813,28	86 772,80		86 772,80							1 399 586,08		
Immobilisations corporelles en cours													
Immobilisations mises en concession													
Avances et acomptes													
Immobilisations financières													
Participations (c)													
Créances rattachées à des participations													
Titres immobilisés													
Prêts													
Autres													
TOTAL	11 292 631,43	553 897,16		553 897,16							11 846 528,59		

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D)

CCI LIMOGES

Budget Exécuté - 31/12/2025
TABLEAU DES PROVISIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (participation des salariés)				
Hausse des prix				
Fluctuation des cours				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	87 822,62		49 963,98	37 858,64
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Autres provisions pour risques	87 822,62		49 963,98	37 858,64
Provisions pour charges	1 565 259,33		311 611,73	1 253 647,60
Provisions pour pensions et obligations similaires	567 618,25		193 573,24	374 045,01
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprise)				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions				
Autres Provisions pour charges	997 641,08		118 038,49	879 602,59
Provisions pour dépréciations	643 769,68		49 293,68	594 476,00
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	27 534,19			27 534,19
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	616 235,49		49 293,68	566 941,81
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	2 296 851,63		410 869,39	1 885 982,24
Exploitation :		1 447 067,82	1 857 947,21	
Financière :				
Exceptionnelle :				

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

Budget Exécuté - 31/12/2025
ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :								
Créances rattachées à des participations								
Prêts (1)	230 605,26		230 605,26	Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres	1 371 349,61		1 371 349,61	Autres emprunts obligataires (2)				
				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
				- à 1 an au maximum à l'origine	2 236,74	2 236,74		
				- à plus d'1 an à l'origine	2 529 039,86	336 726,57	1 346 906,28	845 407,01
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	4 600,00	4 600,00		
Créances Clients et Comptes rattachés	2 312 994,63	2 312 994,63		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 961 744,44	1 961 744,44		
Autres	4 740 006,81	569 290,00	4 170 716,81	Dettes fiscales et sociales	1 094 839,34	1 094 839,34		
Capital souscrit - appelé, non versé				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	392,84	392,84		
Charges constatées d'avance	80 314,80	80 314,80		Autres dettes (3)	824 234,75	763 548,01	60 686,74	
				Produits constatés d'avance	924 357,09	924 357,09		
TOTAL	8 735 271,11	2 962 599,43	5 772 671,68	TOTAL	7 341 445,06	5 088 445,03	1 407 593,02	845 407,01
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) (Xant) envers les associés (indication du poste concerné)				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

CCI LIMOGES

Exercice au 31/12/2025
PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		205 246,96
Autres créances	3 837 530,70	4 310 677,65
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	3 837 530,70	4 515 924,61

CCI LIMOGES

Exercice au 31/12/2025
PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	924 357
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	924 357

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	80 315
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	80 315

